

(Charente-Maritime)**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Jocelyne PINSON, Dany ORION, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.**ABSENTS EXCUSÉS** : Stéphane RANALLETTA (pouvoir à G. THAUVIN), Marie-Noëlle GROCH (pouvoir à S. LEGROS), Georges SACOUNE (pouvoir à D. ORION), Martine GUILLOT (pouvoir à M. RENOUT).**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Gary THAUVIN.

4 / CM 06-07-2023	Finances – Fixation des tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.
--------------------------	---

*(Rapporteur : Stéphane BREUIL)*La commission « Budget – Finances », réunie le 19 juin 2023, a étudié les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Vu l'avis des membres de cette commission, M. BREUIL propose de fixer l'ensemble des tarifs communaux comme détaillés en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Par 18 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (L. Meyer, R. Besson, S. Jacques-Roland, D. Vauvelle, L. Lambrot),

DÉCIDE

- D'approuver les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 tels que présentés ci-après.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Jacques LYSLe secrétaire de séance,
Gary THAUVIN**Certifié exécutoire****Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :****017 – 211700646 – 2023** _____**Accusé de Réception Préfecture reçu le :** ____ / ____ / ____**Publié le :** ____ / ____ / ____

MÉDIATHÈQUE	
Abonnement annuel (<i>jusqu'à 18 ans et pour les étudiants sur présentation de la carte d'étudiant</i>)	Gratuit
Abonnement annuel (<i>à partir de 18 ans</i>)	16,40 €
Forfait d'accès à Internet pour les non adhérents (1/2 heure)	2,70 €
Impression (la page)	0,80 €

MARCHÉ ET DOMAINE PUBLIC	
Pour les commerçants abonnés : émission de titres de recettes en fin de période – 3 périodes – fin mai, fin septembre, fin janvier	
<i>Période « Hiver » du 1^{er} octobre au 31 mai / Période « Été » du 1^{er} juin au 30 septembre</i>	
Commerçant abonné « Hiver »	1,50 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant abonné « Été »	2,80 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant saisonnier « Hiver » (payable le jour du marché)	2,10 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant saisonnier « Été » (payable le jour du marché)	4,00 € mètre linéaire / jour de marché
Commerce ambulant hors marché	
Mètre linéaire / demi-journée	5,30 €
Mètre linéaire + électricité / demi-journée	5,90 €
Mètre linéaire / journée	6,60 €
Mètre linéaire + électricité / journée	7,20 €
Vente ambulante lors de manifestations communales :	
Longueur de stand inférieure ou égale à 4 mètres linéaires (forfait)	19,50 € (par jour et par manifestation)
Longueur de stand supérieure à 4 mètres linéaires (forfait)	32,40 € (par jour et par manifestation)
Autre vente ambulante (outillage, matelas...)	110,60 € (emplacement forfait journée)

CIMETIÈRE ET VACATION FUNÉRAIRE	
Vacation funéraire	25,00 €
Concession trentenaire (100 × 200)	373,70 €
Cavurne, case Columbarium temporaire (5 ans)	186,30 €
Cavurne, case Columbarium temporaire (15 ans)	559,90 €
Cavurne, case Columbarium trentenaire	1 120,80 €
Plaque du Souvenir Columbarium	75,30 €
Inscription monument Jardin du Souvenir	124,70 €
Jardin du souvenir	Gratuit

PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

1/1 ^{ère} de page (2 parutions par an)	79,40 €
1/6 ^{ème} de page (2 parutions par an)	156,60 €
1/3 ^{ème} de page (2 parutions par an)	211,30 €

REPRODUCTION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNICABLES

Support numérique neuf fourni par le demandeur (clé USB, CDROM)	Gratuit
Coût d'envoi par voie postale	Application du tarif en vigueur lors du postage
Dossiers volumineux et plans	Le montant correspondant aux frais de reproduction auprès d'une entreprise spécialisée sera facturé au demandeur.

DIVERS

Plan de la commune	Gratuit
--------------------	----------------

FRAIS DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS

Tarif capture de jour / par animal (8h00 à 20h00 du lundi au vendredi)	75,60 €
Tarif capture de nuit / par animal (20h01 à 7h59 du lundi au vendredi)	94,50 €
Tarif week-end et jours fériés / par animal (samedi, dimanche et jours fériés)	88,20 €
Capture échouée (au titre des frais de déplacement)	37,80 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas enfant	2,90 €
Repas adulte	6,50 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	
Tarif plein	0,80 €
Régime général (quotient familial supérieur ou égal à 760 €)	0,70 €
Régime général (quotient familial inférieur à 760 €)	0,60 €
Le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	
Tarif plein	3,20 €
Régime général (quotient familial supérieur ou égal à 760 €)	3,10 €
Régime général (quotient familial inférieur à 760 €)	2,50 €
Pénalité pour tout enfant accueilli le soir, sans y avoir été inscrit, ou pour tout retard au-delà de 19h15	12,10 €

Le tarif « journée » comprend le repas de midi et le goûter. Le tarif « demi-journée » comprend le goûter (après-midi).

Sortie	4,60 €
Repas	3,90 €
Quart d'heure supplémentaire passé 19h15	3,90 €

I. Enfants dont les parents ont leur résidence principale à BREUILLET :

- Tarifs de bases :

(euros)	La journée	La demi-journée
TARIF 1	15,90	9,50

- Tarifs selon Quotient Familial :

(euros)	La journée	La demi-journée
TARIF 2	14,00	8,30
TARIF 3	10,70	6,30
TARIF 4	7,90	4,90

II. Enfants dont les parents n'ont pas leur résidence principale à BREUILLET :

- Tarifs de bases :

(euros)	La journée	La demi-journée
TARIF 1	24,10	14,40

- Tarifs selon Quotient Familial :

(euros)	La journée	La demi-journée
TARIF 2	21,30	12,80
TARIF 3	16,30	9,70
TARIF 4	12,30	7,30

- Quotient Familial (QF) : informations complémentaires :

QF jusqu'à 427,00	QF de 427,01 à 550,00	QF de 550,01 à 760,00
Tarif 4	Tarif 3	Tarif 2

Le tarif « journée » comprend le repas de midi et le goûter. Le tarif « demi-journée » comprend le goûter (après-midi).

Sortie	4,60 €
Repas	3,90 €
Quart d'heure supplémentaire passé 19h15	3,90 €

I. Enfants dont les parents ont leur résidence principale à BREUILLET :

- **Tarifs de bases :**

(euros)	La journée	La demi-journée
TARIF 1	15,90	9,50

- **Tarifs selon Quotient Familial :**

(euros)	La journée	La demi-journée
TARIF 2	14,00	8,30
TARIF 3	10,70	6,30
TARIF 4	7,90	4,90

II. Enfants dont les parents n'ont pas leur résidence principale à BREUILLET :

- **Tarifs de bases :**

(euros)	La journée	La demi-journée
TARIF 1	24,10	14,40

- **Tarifs selon Quotient Familial :**

(euros)	La journée	La demi-journée
TARIF 2	21,30	12,80
TARIF 3	16,30	9,70
TARIF 4	12,30	7,30

- **Quotient Familial (QF) : informations complémentaires :**

QF jusqu'à 427,00	QF de 427,01 à 550,00	QF de 550,01 à 760,00
Tarif 4	Tarif 3	Tarif 2

LOCAL JEUNES

(à compter du 01-09-2023)

Adhésion annuelle	
Non ouvrants droits	12,50 €
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	11,10 €
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	7,50 €

Sorties : tarif unique (pourcentage du tarif réel de l'activité)	
Non ouvrants droits	100 %
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	90 %
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	70 %

*Ouvrants droits : allocataire CAF ou MSA ressortissant du régime général de la sécurité sociale
Non ouvrants droits : autres régimes*

LOCATION DE LA SALLE MULTICULTURELLE
(Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur le jour de l'évènement)

ASSOCIATION COMMUNALE			
	Grande salle	Cuisine	Hall et bar
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	122,20 €	122,20 €	185,10 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	244,30 €	122,20 €	185,10 €
Le week-end	366,30 €	183,30 €	

*Les associations communales peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite un week-end par an (du 1^{er} janvier au 15 juin et du 16 septembre au 31 décembre) pour une manifestation à but non lucratif qui concoure à la satisfaction de l'intérêt général.
Pour les autres manifestations, les tarifs en vigueur seront appliqués dès la première réservation.*

ASSOCIATION HORS COMMUNE			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	308,30 €	246,80 €	246,80 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	555,00 €	246,80 €	246,80 €
Le week-end	801,60 €	370,10 €	

PARTICULIER (COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	246,80 €	246,80 €	185,10 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	431,70 €	246,80 €	185,10 €
Le week-end	740,00 €	370,10 €	

PARTICULIER (HORS COMMUNE)

La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	431,70 €	246,80 €	246,80 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	555,00 €	246,80 €	246,80 €
Le week-end	863,30 €	370,10 €	

ENTREPRISE (COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	493,30 €	246,80 €	185,10 €
La journée supplémentaire	370,10 €	246,80 €	185,10 €
Le week-end	986,50 €	370,10 €	

ENTREPRISE (HORS COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	616,60 €	246,80 €	246,80 €
La journée supplémentaire	493,30	246,80 €	246,80 €
Le week-end	1 109,80 €	370,10 €	

Option « location GRADINS »	244,30 €
------------------------------------	----------

THÉ DANSANT La journée (vendredi, samedi ou dimanche)	488,40 €
---	----------

ACOMPTE <i>Toute réservation donne lieu au versement d'un acompte en rapport avec le montant de la location.</i>	50 %
CAUTION (Grande salle / cuisine)	1 220,90 €
MÉNAGE OBLIGATOIRE (y compris lors des locations gratuites)	233,70 €

SALLE ASSOCIATIVE	
Associations communales	Gratuit
Associations hors commune (tarif horaire ménage inclus)	10,50 €

Tout matériel / mobilier / équipement manquant ou détérioré sera facturé au prix coûtant du remplacement

SALLE DE RÉCEPTION	
Location « Salle de Réception » - Ménage inclus	7,40 € / heure Gratuit pour les associations

BADGES	
Remplacement d'un badge perdu ou détérioré	63,00 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

DESIGNATION DE L'EMPRISE	DUREE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS		
		de 0 à 20 m ²	de 0 à 50 m ²	de 0 à + de 50 m ²
PERIMETRE DE SECURITE ENGIN DE LEVAGE DEPOT DE MATERIAUX ET MATERIELS ECHAFAUDAGES BENNES A GRAVATS VEHICULE DE CHANTIER BARAQUE DE CHANTIER (liste non exhaustive pouvant être complétée par tout matériel ou engin en lien avec les travaux)	FORFAIT DE 3 JOURS consécutifs calendaires	26,30 €	47,30 €	47,30 € (50 m ²) + 0,20 €/m ² supplémentaire
	FORFAIT DE 7 JOURS consécutifs calendaires	63,00 €	94,50 €	94,50 € (50 m ²) + 0,20 €/m ² supplémentaire
	FORFAIT DE 14 JOURS consécutifs calendaires	105,00 €	147,00 €	147,00 € (50 m ²) + 0,20 €/m ² supplémentaire
	FORFAIT DE 30 JOURS consécutifs calendaires	168,00 €	231,00 €	231,00 € (50 m ²) + 0,20 €/m ² supplémentaire

SURPLOMB DU DP PAR FLECHE DE GRUE FIXE

15,80 € / JOUR
157,50 € / MOIS

FRAIS ADMINISTRATIFS pour occupation du domaine public sans autorisation, dans le cadre de travaux et pour non-respect du réseau pluvial et des espaces verts

63,00 € / JOUR

Livraison de matériaux sans dépôt permanent sur le domaine public

GRATUIT

SIGNALETIQUE COMMERCIALE (Tarif annuel)

COMMERCES BREUILLETONS	
Simple face	100,80 €
Double face	126,00 €
COMMERCES HORS BREUILLET	
Simple face	163,80 €
Double face	189,00 €